

lage. Les compagnies de chemins de fer nous ont fait comprendre depuis bon nombre d'années qu'elles ne tenaient pas à transporter les gens et il semble maintenant qu'elles ne tiennent pas non plus à transporter des pièces d'outillage.

Notre ville a un agent des plus efficaces à son service et il nous a signalé que le petit compartiment à bagages d'un autocar ne pouvait loger que quelques pièces d'outillage, une fois que le bagage y était remis. Les pièces qu'on ne peut y mettre sont laissées de côté. Il dit qu'en fin de compte, les agents abandonnent la partie et se rendent en voiture jusqu'à Saskatoon pour s'y procurer les pièces nécessaires.

La ligne principale du CN entre Montréal et Vancouver passe par Biggar, néanmoins le principal service d'autobus achemine des pièces d'outillage à cette ville. La seule conclusion qu'on puisse en tirer est que le service à la clientèle n'est pas l'objectif primordial du transporteur ni de la Commission canadienne des transports. Je n'absous pas cette dernière de tout reproche. Je sais que ses pouvoirs sont fort restreints, mais à ma connaissance elle ne s'est pas encore adressée à un comité de cette Chambre pour lui demander de modifier la loi, en vue de protéger les besoins du client.

Depuis les études de la Commission MacPherson en 1967 et à la suite d'autres audiences et d'autres propositions, la nouvelle loi des Transports a créé des situations où dans certains lotissements les trains ne peuvent circuler qu'à 15 milles à l'heure. Monsieur l'Orateur, il fut un temps où je me déplaçais aussi rapidement sur un cheval de selle, mais c'est la vitesse à laquelle les trains du CN circulent dans un lotissement de ma circonscription. C'est ridicule, mais tel est le cas. Nous transportons des pièces d'outillage dans des autocars et les gens qui vivent à 70 milles en dehors de Saskatoon doivent éviter des villes et des dépositaires d'outillage tout à fait satisfaisants pour se rendre Dieu sait où pour se procurer ces pièces. On ne me croirait peut-être pas, monsieur l'Orateur, mais il y a des gens au sud-ouest de la Saskatchewan qui ne se serviraient pas d'automobile mais qui utiliseraient l'avion pour se procurer les services dont ils ont besoin. Si on appelle cela du progrès, alors il est temps de modifier la définition de ce mot au dictionnaire.

Je ne tiens pas à dire grand-chose d'Air Canada, étant donné que d'autres députés l'ont fait avant moi. Cette société a des problèmes, je pense, tout comme les autres sociétés. Dans ma région, sauf pour le transport des gens, Air Canada occupe, je pense, en matière de transport, la seconde place après le transport ferroviaire. Nous nous intéressons surtout au transport ferroviaire et au transport routier. Si nous ne sommes pas dotés de transport ferroviaire, il nous faudra dépenser beaucoup d'argent pour construire de grandes routes afin que plus de camions et d'autocars accomplissent ce que les chemins de fer n'accomplissent pas. Si ces derniers abandonnent les embranchements, il nous faudra plus de camions et plus de grandes routes coûteuses pour transporter les céréales, le bétail et les produits. Le transport ferroviaire revêt une grande importance dans ma région pour les gens qui s'en

Canadien National et Air Canada

servent et pour ceux qui l'exploitent. J'espère, monsieur l'Orateur, que nous en arriverons à un règlement satisfaisant afin que nous puissions mener à bonne fin le travail qui s'impose dans le secteur des transports dans l'intérêt du peuple canadien.

Des voix: Bravo!

• (1610)

M. Ross Whicher (Bruce): Monsieur l'Orateur, il ne me plaît pas particulièrement de parler cet après-midi de ce bill qui traite du financement du CN car, à vrai dire, je le considère sans issue et tout à fait frustrant. J'en suis déçu. Depuis mon arrivée ici en 1968, les députés de tous les partis à la Chambre n'ont cessé de critiquer objectivement le fonctionnement des Chemins de fer Nationaux du Canada mais leurs critiques n'ont pas donné de résultats. Il va sans dire qu'ils le faisaient bien avant 1968. J'espère que les ministériels, le ministre des Transports (M. Marchand) en particulier, prendront connaissance des deux derniers discours prononcés à la Chambre, un du député de Peel-Sud (M. Blenkarn) et un du député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave), tous deux membres de l'opposition. Les sentiments qu'ils ont exprimés cet après-midi ne sont pas simplement ceux des conservateurs, des néo-démocrates ni des créditistes. Ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles les ressentent vraiment aussi.

J'ai dit que j'étais mécontent parce que j'ai soulevé ce sujet maintes fois, que j'ai entendu d'autres députés en parler et que rien ne s'est produit. Je désespère aussi parce que j'ai la quasi-certitude que peu importe ce que l'opposition a déclaré dans le passé ou cet après-midi et quoi que je dise, rien n'en découlera. Le CN n'en fera qu'à sa tête. Il ne tiendra aucun compte de la volonté de la Chambre des communes. C'est certainement ce qui s'est produit auparavant, pour autant que je sache. En réalité, nos sentiments, tels qu'exprimés par la critique constructive faite par des députés, sont partagés, à mon avis, par la population canadienne, mais depuis des années, le CN n'en tient aucun compte.

Je soutiens respectueusement que les députés d'en face peuvent agir. Je n'exagère certainement pas en disant que le gouvernement a le droit, l'aptitude...

Une voix: Et le devoir.

M. Whicher: ... le député l'a dit, le devoir d'intervenir. Sans doute les Chemins de fer Nationaux sont-ils un très important maillon de l'économie canadienne, mais ils vont trop loin s'ils se croient plus importants que le gouvernement ou le Parlement du Canada. En toute révérence et comme en m'excusant—j'ose espérer que les députés de l'opposition comprendront ma situation—je soutiens que le gouvernement a le devoir, non seulement envers le Parlement mais envers tous les Canadiens, d'intervenir en ce domaine et, dans les cas d'extrême urgence, d'agir.

Je regrette l'absence cet après-midi du ministre des Transports. Que les députés n'aillent pas croire que je m'abstiendrais en sa présence des observations que je m'apprette à formuler. Non seulement a-t-il l'obligation de représenter le ministère du gouvernement dont il est chargé; l'obligation qui est sienne à l'égard également du Parlement et de tous les Canadiens, j'estime quant à moi qu'il n'y a pas été fidèle dans certains cas.